

Description de l'activité : Établissement des bases de la gestion des produits chimiques pour l'ensemble de l'Amérique du Nord

Objectif

Cette initiative a pour objectif : d'améliorer les efforts visant à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement de l'exposition aux substances toxiques se trouvant dans l'environnement nord-américain, grâce à l'échange d'information sur les politiques et institutions existantes et les processus qui peuvent être adoptés; d'améliorer la comparabilité des outils de gestion des produits chimiques à l'échelle des trois pays; et d'aider le Mexique à renforcer sa capacité à pratiquer une gestion rationnelle des produits chimiques sur son territoire.

Justification

Compte tenu de l'ampleur du commerce des produits chimiques en Amérique du Nord, les Parties reconnaissent qu'il faut jeter les bases d'une approche régionale qui garantira que ces produits sont fabriqués, transportés, utilisés et éliminés en toute sécurité. Une fois que les trois pays disposeront d'informations uniformes et appropriées décrivant les produits chimiques qu'ils importent, exportent ou produisent, ils pourront renforcer l'infrastructure nécessaire à la gestion de l'exposition à ces produits et protéger les Nord-Américains et leur environnement.

Les politiques et les outils que choisit un pays pour gérer ses produits chimiques peuvent influencer sur sa capacité à réagir aux problèmes concrets touchant sa population et la qualité de son environnement. Il faut envisager le recours à ces politiques/outils en tenant compte non seulement de leurs répercussions pratiques, mais aussi des conséquences sur le plan des ressources. Le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») s'efforcera de définir les approches de gestion des produits chimiques intéressant les trois Parties, en tenant compte des outils de gestion susceptibles de profiter au Mexique.

Les trois pays peuvent partager un important volume d'expérience à propos des avantages de leurs diverses politiques de gestion des produits chimiques, des ressources nécessaires et des problèmes qui surviennent. En examinant et en illustrant ces expériences des diverses approches mises en œuvre dans les trois pays, on pourrait recueillir des renseignements utiles à la sélection des politiques à appliquer en la matière.

Le Groupe de travail examinera de nouvelles possibilités de faciliter la prévention de la pollution dans les trois pays, en formant des partenariats plus efficaces en vue d'échanger l'information, les connaissances et l'expérience pertinentes entre les trois pays à propos des outils de gestion des produits chimiques.

Principaux volets de l'activité

Le Groupe de travail utilisera les stratégies internationalement reconnues dans le contexte de la gestion des produits chimiques et de la prise de décisions, notamment les règlements et les approches non réglementaires. Il peut s'agir des stratégies suivantes :

- inventaires des produits chimiques existants;

- registres de rejets et de transferts de polluants;
- programmes de notification de l'existence de nouveaux produits;
- programmes d'homologation;
- classification des substances chimiques;
- programmes d'emballage et d'étiquetage;
- registres de produits;
- lutte antiparasitaire intégrée;
- programme d'information des collectivités/travailleurs;
- prévention de la pollution/production plus propre;
- évaluation tout au long du cycle de vie.

Le Groupe de travail cherchera avant tout à échanger des informations et des pratiques exemplaires en vue d'élaborer à l'échelle de l'Amérique du Nord des approches compatibles susceptibles de renforcer la réglementation et de la compléter par des approches non réglementaires. Les efforts qu'on déploie actuellement à l'échelle nationale et internationale pour gérer et évaluer les produits chimiques [établissement de priorités au Canada, programme HPV Challenge aux États-Unis et programme de l'OCDE sur l'Ensemble de données de dépistage (EDD) sur les substances chimiques produites en grandes quantités] pourraient également servir de base à l'échange d'information. Durant l'année 2007-2008, le Mexique élaborera un plan visant l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des produits chimiques dans le cadre de la SAICM. Un tel processus s'appuiera sur un effort concerté des différents intervenants (gouvernement, industrie, spécialistes et autres secteurs de la société).

Ces travaux fondamentaux vont appuyer les travaux en cours à la CCE. Dans la mesure du possible, ils devraient être liés aux objectifs des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) de la CCE et générer des données qu'on intégrera dans les rapports sur l'état de l'environnement.

Participation des intervenants

Les intervenants ont toujours été des participants clés aux activités de GRPC, notamment à celles des groupes d'étude et aux séances publiques organisées par le Groupe de travail. Celui-ci va maintenant collaborer plus activement avec les intervenants, en les incitant à s'associer à la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment par un engagement à agir.

Financement

Un des éléments clés des SDC (stratégies de dynamisation de la coopération) est la mise en œuvre de stratégies de financement, destinée à garantir l'aide de partenaires extérieurs et l'apport de ressources. Le Groupe de travail encouragera le Mexique (avec l'aide du Secrétariat de la CCE, s'il y a lieu) à poursuivre ses efforts dans le cadre des initiatives de GRPC, grâce à des réunions avec les organismes appropriés (FEM, BM, OPS, PNUE¹ et d'autres) susceptibles d'appuyer certains volets des travaux du programme.

Exemples de projets futurs

¹ FEM : Fonds pour l'environnement mondial; BM : Banque mondiale; OPS : Organisation panaméricaine de la santé; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Groupe de travail sur la GRPC

Inventaire des produits chimiques au Mexique : La constitution d'un inventaire des produits chimiques représente une étape vers la gestion des produits qui sont fabriqués, utilisés et éliminés dans chaque pays, puis vendus d'un pays à l'autre. Cet outil, qui permet de faire la distinction entre les produits chimiques nouveaux et existants, peut servir de base à un système de notification des nouveaux produits chimiques. Il existe un inventaire de ces produits; il s'agit d'une base de données créée à partir de l'information fournie aux autorités gouvernementales par les fabricants, les transformateurs, les utilisateurs et/ou les importateurs. Un inventaire peut contenir uniquement les numéros de registre CAS (Chemical Abstracts Service), les symboles chimiques et/ou le nom des produits chimiques commercialisés, mais aussi la quantité produite et importée selon les endroits, ou encore les quantités utilisées à différentes fins. L'inventaire initial pourrait fournir une liste des produits chimiques qui sont commercialisés dans une ou plusieurs régions et permettrait d'identifier de nouveaux produits qu'on pourra ajouter à l'inventaire à mesure qu'ils seront évalués.

En vue de dresser un inventaire des produits chimiques, les Parties peuvent travailler ensemble pour : définir les ressources qu'elles entendent affecter à l'élaboration, à la tenue à jour et à l'utilisation de cet inventaire; échanger des informations sur l'uniformité des exigences en matière de présentation de rapports; échanger des lignes directrices sur la façon de définir les produits chimiques aux fins de l'inventaire, de minimiser les doubles emplois et d'éviter les malentendus à propos de produits figurant déjà dans l'inventaire.

Selon le produit et l'usage qui en est fait, les fabricants peuvent considérer que certaines des données qu'ils soumettent aux autorités gouvernementales en vue de la constitution d'un inventaire sont des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Les Parties pourront peut-être collaborer en vue d'échanger des informations et de mettre à la disposition du public des renseignements qui omettent les RCC, grâce à l'utilisation de noms génériques, de données globales sur la production et de données regroupées.

En fournissant des données de base sur la nature des produits chimiques fabriqués, importés et utilisés par un pays, un inventaire peut servir de fondement à un programme de gestion rationnelle des produits chimiques. Les connaissances acquises grâce à ces inventaires peuvent faciliter l'établissement de priorités pour ce qui est de l'utilisation d'autres instruments. Par exemple, les produits chimiques utilisés en très grandes quantités à propos desquels on possède peu de données toxicologiques justifient peut-être des essais prioritaires. Ceux qui sont utilisés en grandes quantités et dont on connaît bien les effets toxiques peuvent justifier l'intégration prioritaire à un registre de rejets et de transferts de polluants, ou une déclaration volontaire dans le cadre de programmes de surveillance. Ce projet appuiera les efforts que déploient les Parties pour intensifier leur coopération et améliorer l'efficacité des activités communes visant à définir et à gérer les risques liés aux produits chimiques.

Le Groupe de travail a) organisera un atelier trilatéral; b) appuiera les efforts que déploie le Mexique pour mettre à jour ses données nationales; c) demandera au Canada et aux États-Unis d'offrir une aide technique à propos de la façon dont ils gèrent leurs propres inventaires de

produits chimiques; d) évaluera la faisabilité de l'échange de renseignements commerciaux non confidentiels.

Intervenants

Le Groupe de travail travaillera dans un esprit d'ouverture, d'inclusion et de transparence. Pour ce faire, il sollicitera la participation active aux initiatives de gestion des produits chimiques des intervenants suivants : industrie, entreprises, syndicats, ONG environnementales, organisations autochtones, établissements d'enseignement et autres membres de la société civile. Il utilisera notamment un processus transparent pour sélectionner et classer par ordre de priorité les initiatives du programme de GRPC.

La CCE sollicitera l'aide des intervenants afin de définir les mesures à prendre; il faudra notamment :

1. aider l'industrie mexicaine à définir les produits chimiques, à en déterminer le volume et à recueillir des informations sur leur utilisation;
2. faciliter les évaluations tout au long du cycle de vie des produits;
3. faciliter la classification des produits chimiques;
4. faciliter la mise en œuvre de programmes d'information des collectivités/des travailleurs;
5. évaluer l'exposition professionnelle;
6. établir le profil des substances persistantes, biocumulatives et toxiques, et offrir une formation en matière d'évaluation des risques pour l'environnement.

Liens avec les travaux réalisés par d'autres organisations internationales/en vertu d'autres accords internationaux

Les mesures qui soutiennent la gestion rationnelle des produits chimiques peuvent inclure des activités qui seront menées dans le contexte des travaux de la CCE et favoriser la collaboration dans le cadre d'initiatives bilatérales, trilatérales ou multilatérales menées dans les trois pays, à l'extérieur du contexte de la CCE (y compris par le truchement du PNUE et de l'OCDE) et dans le cadre de mesures nationales. La CCE reconnaît que, si elle constitue une tribune idéale pour la collaboration tripartite pour l'étude des substances chimiques suscitant des préoccupations communes, ni sa structure ni ses ressources ne lui permettent de s'intéresser à toutes les questions relatives aux substances chimiques en Amérique du Nord.

Les principales politiques de gestion des produits chimiques ont fait l'objet de discussions au sein du PNUE et de l'OCDE. On pourrait utiliser les publications et les recommandations de ces organisations pour éclairer une partie des travaux à entreprendre.

Annexe : Activités passées et prévues de la CCE pour soutenir l'établissement des bases de la gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord

Contributions passées/présentes du Groupe de travail sur la GRPC, de la CCE et des Parties

Le Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord, constitué par la CCE, fait le suivi des quantités de produits chimiques toxiques issus des activités industrielles en Amérique du Nord, de leurs sources et de leur manipulation, et publie des documents à ce sujet, notamment des analyses des tendances en matière de rejets et transferts de polluants depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Chaque année, la CCE publie le rapport *À l'heure des comptes* (également accessible en ligne), qui brosse un tableau régional unique des données sur les polluants en Amérique du Nord, en s'appuyant sur les données fournies par les RRTP nationaux. Cette année marque la publication des données préliminaires sur les rejets de produits chimiques toxiques provenant de plus de 1 000 établissements industriels au Mexique, recueillies pour l'année de déclaration 2004 dans le cadre du nouveau *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre d'émissions et de transferts de contaminants).

En 2000, les Parties ont aidé le Mexique à préparer un inventaire des émissions atmosphériques de dioxines et de furanes, en se basant sur les facteurs d'émissions établis par l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis. Par la suite, après que le PNUE a publié sa méthode de référence intitulée *Standardized Toolkit for Identification and Quantification of Dioxin and Furan Releases*, le Mexique a fait une nouvelle estimation de ses émissions de dioxines/furanes. Ces inventaires portaient sur les émissions provenant de sources de combustion à ciel ouvert, d'incinération de déchets médicaux et dangereux, et de sources industrielles.

En 2001, les Parties ont produit ensemble le tout premier inventaire des émissions atmosphériques de mercure à partir de sources fixes au Mexique, en utilisant des données datant de 1999. Cette étude visait à évaluer les émissions provenant de sources comme les centrales au charbon, les chaudières, le chauffage résidentiel au bois, les fonderies et les incinérateurs, pour n'en nommer que quelques-unes. Le Mexique peut désormais évaluer la contribution de ces émissions de mercure de la même façon qu'on le fait au Canada et aux États-Unis.

Les Parties ont collaboré afin de créer au Mexique le premier inventaire national des émissions atmosphériques, qui a été publié en septembre 2006. Il s'agit d'un succès pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, parce qu'il va permettre de normaliser ce type de données à l'échelle du continent et stimuler la coopération dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Cet inventaire présente, pour la première fois, des données détaillées sur les émissions atmosphériques provenant des 32 États mexicains et de 2 443 municipalités du pays pour six contaminants qui sont à l'origine du smog et d'autres polluants : les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les composés organiques volatils, le monoxyde de carbone et l'ammoniac, mais aussi les particules.

Projets qui devraient être considérés comme prioritaires

Les projets prioritaires qui permettent d'améliorer la performance environnementale grâce à une

approche sectorielle sont résumés ci-dessous. Ils figurent dans le Plan opérationnel de la CCE pour 2007-2009.

Le Groupe de travail a proposé la mise en œuvre immédiate d'un projet prioritaire dans ce domaine, à savoir le transfert d'information à propos de l'élaboration de l'inventaire de produits chimiques. Il propose la tenue d'un atelier trilatéral qui permettra d'évaluer les protocoles existants et l'information relative aux méthodes permettant de constituer de tels inventaires, de mettre à jour des définitions des produits chimiques au Mexique et de faciliter la comparabilité de l'information sur ces produits provenant des trois pays. Même si les renseignements commerciaux confidentiels risquent de limiter la portée de l'échange d'information, le Groupe de travail pourrait apporter une aide technique au Mexique pour l'élaboration de politiques et de procédures susceptibles de combler les lacunes observées à l'échelle nationale.

En 2007, par l'intermédiaire de son Groupe d'étude sur le mercure, le Groupe de travail s'efforcera de mettre à jour l'inventaire mexicain des émissions atmosphériques de mercure, en utilisant désormais les facteurs d'émissions établis au Mexique. L'information ainsi produite permettra : de désigner les sources de mercure au Mexique; d'élaborer, de mettre en œuvre et de renforcer les mesures de contrôle, ainsi que les normes et procédures de sécurité axées sur la gestion du mercure; d'encourager la population mexicaine à utiliser et à éliminer le mercure dans le respect de l'environnement, en divulguant les résultats du projet; et d'établir des liens de coopération avec d'autres organisations et groupes de recherche nationaux et internationaux spécialistes de ce domaine.